



Commune de Rochefort - Législature 2020-2024

Procès-verbal n° 3

Séance du vendredi 10 décembre 2021 à 19 heures tenue à la salle de gymnastique du Bâtiment communal polyvalent (BCP) à Rochefort

Président : M. Jean-Luc Naguel (Les Verts)

Ordre du jour (avec ajout de deux points – 5 et 6 – voir en page 2 à la suite de l'appel)

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 juin 2021
3. Nomination d'un membre au sein du Bureau du Conseil général en remplacement de Monsieur Thierry Gougler, élu au Conseil communal
4. Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal de la station d'épuration de la Saunerie en remplacement de Monsieur Antoine Lazeyras, conseiller communal
5. Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du Cercle scolaire de Cescole en remplacement de Madame Prisca Frasse, démissionnaire
6. Nomination d'un membre au sein de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Monsieur Thierry Gougler, élu au Conseil communal
7. Budget 2022 et plan financier et des tâches 2022 – 2025
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit inhérente à la pose d'une conduite de transport communale (eau potable) dans le secteur de la Vieille-Fontaine, à Rochefort
9. Motion des Vert.e.s de Rochefort intitulée « *Des mesures concrètes et locales pour le climat !* »
10. Communications du Conseil communal
11. Questions et interpellations
12. Divers
13. Accueil des nouveaux citoyens



Le président ouvre la séance en saluant chaque élu, ainsi que les nouveaux citoyens. Il passe la parole au secrétaire pour l'appel.

I. Appel

19 conseillers (sur 23) généraux sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Aeberhard Cyril Berton Cyril Böttge Francis Burri Philippe De Tribolet Guillaume Frasse Prisca Renaud Ludovic Küffer Pascal Loda Mary-Pierre Nussbaum Jacques-Roland <i>(scrutateur)</i> Reber Christian	Gretillat Marc-Alexis <i>(scrutateur)</i> Loda Ferraro Jeanne Naguel Jean-Luc <i>(président)</i> Renfer Raymond Rilliot Joël	Fahrni Maxime Fahrni Nathalie Regis Nicolas <i>(secrétaire)</i>

Excusé-e-s : Marc Desales, Véronique Cheri, Christiane Lazeyras (Les Verts) et Jeannin François (GER)

La majorité simple est fixée à 10 voix, la majorité qualifiée des deux-tiers est fixée à 13 voix.

4 conseillers communaux sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Perrin Tony Thierry Gougler	Bavaud Christine	Beutler François

Excusé : Antoine Lazeyras (Les Verts)

Une modification de l'ordre du jour est proposée par le Conseil communal via l'ajout des deux points suivants :

- Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du Cercle scolaire de Cescole en remplacement de Madame Prisca Frasse, démissionnaire
- Nomination d'un membre au sein de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Monsieur Thierry Gougler, élu au Conseil communal

Personne ne s'opposant à ces modifications, celles-ci sont acceptées et l'ordre du jour est modifié en conséquence.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 juin 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité après quelques modifications rédactionnelles, avec remerciements à son auteur.

A noter que deux documents seront joints audit procès-verbal, en l'occurrence l'interpellation de Monsieur Joël Rilliot et la réponse à cette dernière du Conseil communal.

3. Nomination d'un membre au sein du Bureau du Conseil général en remplacement de Monsieur Thierry Gougler, élu au Conseil communal

Philippe Burri (PLR) : Au nom du PLR, propose Francis Bottge.

Celui-ci est élu tacitement, avec applaudissements.

4. Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal de la station d'épuration de la Saunerie en remplacement de Monsieur Antoine Lazeyras, conseiller communal

Nathalie Fahrni (GER) : Au nom du GER, propose Véronique Barraud.

Celle-ci est élue tacitement avec applaudissements.

5. Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du Cercle scolaire de Cescole en remplacement de Madame Prisca Frasse, démissionnaire

Philippe Burri (PLR) : Au nom du PLR, propose Mary-Pierre Loda

Celle-ci est élue tacitement avec applaudissements.

6. Nomination d'un membre au sein de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de Monsieur Thierry Gougler, élu au Conseil communal

Philippe Burri (PLR) : Au nom du PLR, propose Cyril Berton

Celui-ci est élu tacitement avec applaudissements.

7. Budget 2022 et Plan financier et des tâches 2022-2025

Selon l'usage qui prévaut, le président propose de passer en revue la brochure du budget 2022 de même que le Plan financier et des tâches 2022-2025 et d'intervenir à mesure de leur examen.

Philippe Burri (PLR) : Au nom du PLR, s'interroge sur la façon dont le traitement du personnel est calculé. Concrètement, comment les salaires du personnel vont-ils évoluer en 2022 ?

L'administrateur relève que la commune de Rochefort applique strictement la réglementation cantonale en la matière. Ainsi, si l'indexation négative sera reportée sur les salaires des collaborateurs, ceux-ci verront leur traitement augmenter du fait de l'attribution de l'échelon automatique mais également de la diminution du taux de cotisations à la Caisse de pensions. Cette dernière fait suite à la décision du législatif cantonal de réduire dès 2022 les cotisations employeurs et employés à la prévoyance professionnelle tenant compte du chemin de croissance positif consécutif aux mesures d'assainissement de la Caisse de pensions.

Philippe Burri (PLR) : Souhaiterait que les résultats du compte de fonctionnement indiqués dans la planification financière soient distingués de façon plus claire, par exemple avec une couleur (verte pour les bénéfices, rouge pour les déficits).

L'administrateur prend bonne note de cette demande et prendra les dispositions requises afin de distinguer de façon claire les résultats du compte de fonctionnement dans le prochain Plan financier et des tâches 2023-2026.

Philippe Burri (PLR) : Au chapitre des investissements, il s'interroge sur le projet de modernisation et de mise en conformité de notre installation de chauffage à distance au bois (CAD). S'il est conscient qu'un rapport suivra, est-il possible d'obtenir des informations, notamment au niveau de locaux. Les actuelles surfaces suffiront-elles ?

François Beutler (CC – GER) : Confirme qu'un rapport sera présenté au législatif dans le courant du 1^{er} semestre 2022. Plusieurs variantes seront étudiées et l'une d'elle sera retenue et proposée au Conseil général. Au niveau des locaux, une partie de l'actuelle garage sera impactée par le projet. En résultera quelques problèmes de locaux pour lesquels des solutions sont recherchées.

Marc-Alexis Gretillat (Verts) : Au nom des Verts, est surpris par le taux d'amortissement de 2,5% pour la toiture photovoltaïque alors que la loi prévoit un taux de 3,5% pour une toiture. Cette durée d'amortissement n'est-elle pas trop longue, ce d'autant que, sur le plan technique, l'on considère qu'une installation photovoltaïque doit être remplacée après une vingtaine d'années.

François Beutler (CC – GER) : Confirme que la loi prévoit un amortissement de 3,5% pour la toiture. Or, dans son rapport, l'ingénieur nous confirme une durée de vie de l'installation de 35 à 40 ans. De plus, l'arrêté prévoyant ce taux d'amortissement a été soumis au Service des communes et ce dernier l'a validé. Néanmoins, si le législatif souhaitait modifier ce taux, il en a la compétence.

Jean-Luc Naguel (président – Verts) : suggère que le Conseil communal et la Commission financière (CFin) aborde ce point du taux d'amortissement de la toiture photovoltaïque à l'occasion de leur prochaine rencontre. Cette proposition est tacitement admise par l'assemblée.

Nathalie Fahrni (GER) : Au nom du GER, s'interroge sur les dépenses prévues au compte de l'eau pour le service de piquet. Pourquoi avoir privilégié une entreprise publique par rapport à une société privée ?

Christine Bavaud (CC – Verts) : La problématique du service de piquet est à l'étude par le Conseil communal. En effet, la situation actuelle n'est pas satisfaisante d'un point de vue légal. La société Eli10 SA a été sollicitée afin d'obtenir un prix pour cette prestation. Aucun contrat n'a été signé à ce jour et d'autres offres seront demandées.

Nathalie Fahrni (GER) : Au nom du GER, s'interroge sur les dépenses envisagées pour l'hébergement de nos données inhérentes au réseau d'eau (cloud) et les coûts relatifs aux prestations informatiques. De plus, l'hébergement est-il localisé en Suisse ou à l'étranger ?

Christine Bavaud (CC – Verts) : Un investissement devra être consenti au niveau du système de gestion informatique du réseau d'eau. Celui-ci impliquera ensuite des coûts annuels (maintenance). Sur un plan général, les coûts des prestations informatiques sont importants mais nous ne pouvons pas vraiment faire autrement. L'hébergement des données en question est quant à lui situé en Suisse.

Pascal Küffer (PLR) : Au nom de la Commission financière (CFin), signale une petite erreur au niveau du rapport de la CFin. Une nouvelle version de celui-ci est déposée sur les places des membres du législatif. Cette précision donnée, la CFin remercie le Conseil communal et l'administrateur pour la présentation du budget 2022 et invite le législatif à l'accepter.

Marc-Alexis Gretillat (Verts) : Au nom des Verts, tient à remercier le Conseil communal et l'administrateur pour la qualité de ce travail.

Mary-Pierre Loda (PLR) : Au nom du PLR, remercie le Conseil communal et l'administrateur pour le travail réalisé dans le cadre de l'établissement du budget 2022 et du Plan financier et des tâches 2022-2025.

Nathalie Fahrni (GER) : Au nom du GER, remercie le Conseil communal, la Commission financière et l'administrateur pour la présentation du budget 2022.

Tony Perrin (CC - PLR) : Le Conseil communal se réjouit du résultat prévisible 2022 et remercie le législatif pour l'accueil qu'il lui a réservé. La prévision 2022 s'inscrit dans la continuité et il relève qu'elle intègre plusieurs investissements importants pour notre Commune.

Jean-Luc Naguel (président - Verts) : passe à la lecture de l'arrêté du budget 2022 qui est accepté unanimement.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit inhérente à la pose d'une conduite de transport communale (eau potable) dans le secteur de la Vieille-Fontaine, à Rochefort

Anthony Fahrni (GER) : Au nom du GER, le groupe a été pris au dépourvu face à cette demande de crédit tout en précisant qu'il l'acceptera en remerciant le Conseil communal pour sa réactivité.

Raymond Renfer (Verts) : Au nom des Verts, acceptera l'arrêté proposé.

Francis Böttge (PLR) : Au nom du PLR, acceptera la demande de crédit présentée.

Christine Bavaud (CC) : remercie les membres du Conseil général pour leur aval tout en relevant qu'il n'est pas dans les habitudes de l'exécutif de présenter des demandes de crédit portant sur des travaux déjà réalisés. Cela étant, dans le cas présent, le Conseil communal n'avait pas le choix.

Jean-Luc Naguel (président . Verts) : passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

9. Motion des Vert.e.s de Rochefort intitulée « Des mesures concrètes et locales pour le climat ! »

Jean-Luc Naguel (président - Verts) : relève que la motion inscrite à l'ordre du jour a fait l'objet d'un amendement par le groupe des verts. Celui-ci est déposé sur les tables des membres du législatif.

Joël Rilliot (Verts) : premier signataire de la motion, développe les objectifs principaux de celle-ci. Si le groupe des Verts remercie les Autorités pour les efforts déjà entrepris à l'échelon local en faveur du climat, il considère que le moment est favorable pour l'accélération de la mise en place de mesures concrètes pour le climat et la biodiversité. Malgré le récent refus de la Loi CO2 par le peuple suisse - acceptée par les rochefortois - les objectifs de diminution des gaz à effet de serre (50% en 2030 et 100% en 2050) ont été maintenus par le Conseil fédéral. La stratégie climatique cantonale va elle aussi dans le même sens avec son plan climat. Elle prévoit notamment que le Canton et les communes privilégient les générations futures, le développement durable et la biodiversité. Avec la motion déposée, le groupe des Verts entend suivre ces objectifs mais en accélérant la planification de dix ans, soit 2040 en lieu en place de 2050. Cette mesure est dictée par l'urgence de la situation. Le Groupe des Verts remercie par avance le législatif de bien vouloir l'accepter.

Nicolas Regis (GER) : Au nom du GER, est sensible à la question de l'écologie et est par conséquent conscient de l'urgence climatique. La motion a été longuement débattue au sein du groupe. Le texte de celle-ci reprend les principes du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la stratégie climatique cantonale. La motion déposée par les Verts de Rochefort se veut largement plus ambitieuse en demandant une diminution de 100% des gaz à effet de serre d'ici à 2040. Or, de par sa situation, notre Commune n'a pas les mêmes possibilités qu'une plus grande agglomération. De surcroît, de nombreuses mesures allant dans le sens de la motion ont déjà été prises par le Conseil communal (chauffage à distance, toiture solaire photovoltaïque, etc.), ce sans pression politique. Le GER estime pouvoir faire confiance à l'exécutif en vue de poursuivre dans cette voie à l'avenir via le futur Plan communal des énergies qui sera établi. Bien conscient de l'urgence climatique, le GER pense qu'il appartient au Conseil communal de fixer les priorités et le rythme de travail. Au vu de ce qui précède, le GER a décidé de refuser la motion déposée.

Pascal Küffer (PLR) : Au nom du PLR, s'est également longuement penché sur la question. Il s'agit d'un sujet qui nous concerne tous. Il est relevé que la commune de Rochefort a déjà engagé de multiples démarches allant dans le sens des objectifs de la motion. Néanmoins, le groupe PLR acceptera la motion déposée et amendée par les Verts.

Philippe Burri (PLR) : rappelle qu'une motion du PLR allant dans ce sens (soutien à l'installation de bornes électriques chez les administrés) a en son temps été refusée, par les Verts notamment. Il se réjouit à présent que les partis aillent vers des solutions constructives qui permettront d'atteindre les objectifs.

L'amendement est accepté par 15 voix contre 3 oppositions.

La motion amendée est ensuite soumise au vote. Elle est acceptée par 15 voix contre 3 oppositions.

10. Communications du Conseil communal

Tony Perrin (CC - PLR) : Rochefort participera à la campagne de vaccination contre la covid-19. Une soirée sera consacrée à la question au Collège de Rochefort le mardi 14 décembre 2021. Un médecin conseil sera présent à cette occasion pour répondre aux interrogations des administrés.

Tony Perrin (CC – PLR) : Toujours dans le contexte sanitaire actuel, une campagne de tests massive sera organisée au sein des différents cercles scolaires.

François Beutler (CC - GER) : La centrale solaire photovoltaïque a été mise en service il y a une quinzaine de jours. Une inauguration officielle aura lieu au printemps prochain. Les membres du Conseil général et la population y seront bien entendu conviés.

Thierry Gougler (CC - PLR) : Le chemin piétonnier reliant les arrêts de bus « Les Grattes, bifurcation » et « Les Grattes-de-Bise » sera prochainement entrepris, selon conditions météorologiques.

Thierry Gougler (CC - PLR) : Le Conseil communal a engagé des démarches en vue d'étudier la création d'un chemin piétonnier au nord de la H10, à Brot-Dessous. Des contacts ont été pris en ce sens avec le Service des ponts et chaussées (SPCH).

Christine Bavaud (CC - Verts) : Les travaux engagés à la Vieille-Fontaine (mesure de séparatif et réfection de la chaussée) sont à bout touchant. Pour l'heure, seules les conditions météorologiques nous ont empêchés de finaliser le chantier. L'exécutif a bon espoir que l'enrobé puisse être posé cette année encore.

Christine Bavaud (CC - Verts) : La réfection des conduites d'eaux usées dans les secteurs de la Chassagnettaz et du Burkli a été réalisée. Cette opération a été réalisée via une nouvelle méthode dite de « chemisage » des canalisations.

II. Questions et interpellations

Joël Rilliot (Verts) : souhaite savoir si la campagne de vaccination du mardi 14 décembre prochain prévoit l'injection de la troisième dose.

Tony Perrin (CC) : lui répond par l'affirmative. Celle-ci nécessite toutefois une inscription préalable au Service de la santé publique.

Francis Böttge (PLR) : interpelle le Conseil communal concernant les nuisances générées par l'utilisation de la place de tir de Plan du Bois. Ladite interpellation est jointe en annexe au présent procès-verbal.

François Beutler (CC) : remercie l'auteur de l'interpellation et le prie de bien vouloir fournir celle-ci au Conseil communal qui y répondra dans les meilleurs délais.

Nicolas Regis (GER) : s'interroge sur le non-respect des mesures de trafic de la Vieille-Fontaine (30km/h, riverains autorisés). Il souhaite savoir si le Conseil communal envisage de faire de ce tronçon une zone de rencontre (20km/h).

Thierry Gougler (CC) : Le Conseil communal est conscient de ce phénomène (trafic de transit, non-respect de la limitation de vitesse). Il étudiera la question.

François Beutler (CC) : Le Conseil communal a mandaté la sécurité publique en vue d'effectuer des contrôles dans ce secteur. A futur, la question sera intégrée à la réflexion globale dans le cadre du projet de requalification de la Place du Collège.

Nicolas Regis (GER) : est surpris de la récente lettre circulaire du Conseil communal concernant le déneigement, notamment le fait que les trottoirs sont déneigés lors des travaux dits de finitions.

Thierry Gougler (CC) : répond que le service de déneigement requiert une organisation très pointue, notamment en regard des ressources en personnel et en machines. La question sera réabordée avec le voyer communal.

Marc-Alexis Grétilat (Verts) : relève que des travaux ont été entrepris par les CFF SA sur la route de la gare de Chambrelieu.

Thierry Gougler (CC) : Le Conseil communal n'a aucune prise sur ce chantier. Il a toutefois été informé de l'engagement de ces travaux qui porte sur la réfection de l'enrobé d'une partie du tronçon.

Marc-Alexis Grétilat (Verts) : remercie le Conseil communal pour le déplacement du miroir de la Sauge, à Chambrelieu.

Mary-Pierre Loda (PLR) : remercie le Conseil communal pour avoir modifié l'ouverture du jardin du souvenir du cimetière de Rochefort.

12. Divers

Personne ne souhaite s'exprimer dans les divers.

13. Accueil des nouveaux citoyens

Jean-Luc Naguel (président) : s'adresse aux nouveaux citoyens (discours joint au présent procès-verbal).

Christine Bavaud (CC) : s'adresse aux nouveaux citoyens (discours joint au présent procès-verbal).

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h40.

Le secrétaire :

Nicolas Regis



Le président :

Jean-Luc Naguel



Annexes :

- Interpellation de Monsieur Francis Bottge (PLR), relative aux nuisances sonores provoquées par les places de tir de Plan du Bois et Bôle ;
- Discours aux nouveaux citoyens de Monsieur Jean-Luc Naguel, président du législatif ;
- Discours aux nouveaux citoyens de Madame Christine Bavaud, présidente de l'exécutif.

Interpellation

Plusieurs citoyens de Montezillon m'ont interpellé concernant les nuisances sonores et accessoirement les limitations de déplacement liées aux installations du stand de tir du Plan du Bois, d'où mon interpellation de ce soir.

J'avais déjà posé des questions et fait des remarques lors de précédents conseils généraux. Les réponses données par le Conseil communal et que j'avais déjà retransmises aux différentes personnes, ne satisfont pas. Nous savons aussi qu'un collectif intitulé « collectif pour des stands de tirs responsables » est en train de se constituer. Pour ma part j'ai choisi la voie de l'interpellation.

Depuis 2019, année de l'extension des installations, les nuisances, principalement sonores, ont atteint des niveaux que la grande partie des habitants ou résidents de Montezillon, Crostand et alentours ne supportent plus.

Des horaires de tir s'étendant de 7 heures le matin à passé 21 heures le soir et dans certain cas jusqu'à 22 heures, sans pause à midi ni durant les vacances.

De longues sessions de tirs en rafale et ceci avec plusieurs armes simultanément.

Ces installations sont utilisées par l'armée, la police neuchâteloise, certainement des sociétés privées de protections et des sociétés de tir dit sportif.

L'armée et la Police neuchâteloise sont reconnues d'intérêt publique et leurs entraînements pour garantir notre sécurité ne sont pas remis en cause sous réserve du respect des règlements entre autres ceux visant à garantir la tranquillité des riverains.

Mais lorsqu'il y a une augmentation flagrante des nuisances, il doit y avoir la mise en place de mesures afin de diminuer ces nuisances. Exemple : augmentation du trafic ferroviaire d'une ligne existante – mis en place de paroi anti bruit, changement de matériel roulant. Augmentation du trafic routier, mise en place de revêtement spéciaux, abaissement de la vitesse, contrôle anti-bruit.

La lutte contre le bruit étant actuellement le credo des autorités et de plusieurs polices cantonales.

Pour ce qui concerne les autres utilisateurs, nous considérons qu'il doit s'agir de nouveaux utilisateurs et dans ce cas il n'y a pas de notion d'utilité publique pour des privés. Et s'il s'agissait d'autre corps de police, la question de l'importation de bruit contre rémunération se poserait.

Je demande au conseil communal de bien vouloir répondre à plusieurs questions concernant les installations du plan de Bois. Les réponses ne se trouvant pas aisément pour le simple citoyen.

Je ne demande pas des réponses immédiates sachant que certaines de ces questions devront être transmises à l'Etat de Neuchâtel, gestionnaire et propriétaire des lieux.

Quels sont les département et services compétents qui gèrent ces installations ?

Quelles sont les normes et règlements régissant l'utilisation de ce type d'installation ?

Par rapport à l'agrandissement et modification des installations, les différentes normes et règlements sont-ils respectés ? en particulier le cadastre du bruit.

Des mesures de concernant le bruit ont-elles été effectuées avant et après transformation et par qui ?

Quels sont les utilisateurs des installations et leur qualification (utilité publique, privé) ? (Liste exhaustive)

Statistiques d'utilisations par utilisateurs de 2018 à nos jours ?

Existe-t-il un planning pour 2022 ?

La commune a-t-elle été consultée, informée lors de ces transformations ?

Pour rappel : une partie des installations, certes faible, est située sur le territoire de la commune de Rochefort selon le cadastre officiel.

Dernières questions,

La commune par son conseil communal est-elle prête à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour défendre les intérêts de ses administrés ?

A-t-elle besoin d'une motion émanant du conseil général ?

Autrement quelle seraient les procédures ou démarches que devraient mener les citoyens.

Merci de votre attention.

Accueil des nouveaux citoyens

Chères nouvelles citoyennes, chers nouveaux citoyens,

Vous avez atteint la majorité civile au cours de l'année qui se termine, ou vous avez obtenu le passeport rouge à croix blanche en 2021 (en plus du pass sanitaire).

J'aimerais vous adresser quelques réflexions sur ce que cela signifie et ce qui change pour vous dorénavant.

Vous vous dites qu'il n'est probablement pas facile d'avoir 18 ans en 2020 ou en 2021. A cette période de la vie, on veut sortir, rencontrer du monde, voyager (je ne dis pas qu'après on n'a plus envie de tout ça, mais, à 18 ans, beaucoup de choses deviennent possibles et probablement plus faciles qu'avant). Avec la pandémie, plusieurs de ces projets sont sans doute tombés à l'eau ou sont devenus plus difficiles.

Peut-être ce recul dans nos « libertés », devrait-il nous montrer à quel point nous sommes chanceux en temps normal. Peut-être y a-t-il quelque chose de positif à en retirer après tout ? Les rencontres lorsqu'elles sont possibles deviennent encore plus belles. Les voyages lorsqu'ils se réalisent enfin sont encore plus enrichissants. Des plaisirs auxquels on ne faisait presque pas attention avant la pandémie.

Par ailleurs, plutôt que de ressentir ces difficultés comme un contretemps (mais vous avez le temps, vous n'avez « que » 18 ans), imaginez ces difficultés comme un défi ou comme une opportunité qui s'ouvre devant vous. Des opportunités pour vos futurs métiers, vos futurs engagements dans la vie associative.

Peut-être imaginez-vous votre futur dans le domaine médical pour trouver des solutions à cette pandémie (ou aux prochaines) ; dans l'ingénierie pour imaginer des solutions nous permettant limiter le réchauffement de la planète et la crise climatique ; dans l'agriculture pour la rendre plus résiliente à ces changements climatiques ; dans la culture pour reconstruire un lien social, qui est quelque peu menacé par les conflits qui naissent des crises, sanitaires ou climatiques. Les défis liés à ces crises ne manquent pas. Ce sont autant d'opportunités pour vous.

Revenons à votre majorité. Vous avez désormais de nouveaux droits et de nouveaux devoirs. Au niveau des droits, vous pouvez désormais signer des documents officiels vous-mêmes. Vous pourriez passer votre permis de conduire et même contracter un crédit, mais ce n'est ni l'un ni l'autre qui devrait vous intéresser. Non, le plus intéressant, c'est que vous pouvez désormais élire et être élu. Et c'est également le cas pour vous, Monsieur, qui avez obtenu le passeport suisse. Soyez toutes et tous conscients de la chance que vous avez de pouvoir exprimer votre voix. Ne sous-estimez pas l'impact de votre vote sur des décisions politiques.

Mais majorité signifie aussi nouveaux devoirs et responsabilités. Je ne parle pas seulement de remplir vous-même une déclaration d'impôt. Vous devez désormais personnellement répondre de vos actes vis-à-vis de la loi (pour les jeunes qui ont atteint la majorité ; pour vous, Monsieur, c'était déjà le cas avant).

Au-delà de votre responsabilité civile ou pénale d'adulte, la société compte désormais sur votre responsabilité morale. La société compte sur vous pour défendre la *justice* et la *vérité*. La vérité. Quelle vérité ? J'ai toujours cru qu'il ne pouvait y avoir qu'une vérité, mais on a découvert avec les réseaux sociaux qu'il y avait des vérités « alternatives » et des « fake news ». La vérité devient votre responsabilité puisque vous pouvez voter, élire et être élu.

Quel que soit votre futur professionnel (ou actuel), vous avez le droit de ne pas être d'accord avec les politiciens qui ne défendent pas les idées qui sont les vôtres. Le mieux serait de pouvoir en débattre sereinement, comme ce soir. Depuis de nombreuses années, le politique a perdu en crédibilité, ce qui est regrettable. A l'origine du mot politique, Polis, la cité organisée, la communauté de citoyens, devrait pourtant avoir une connotation positive. D'autant plus dans une petite commune comme la nôtre.

Mais d'autres communautés semblent perdre en crédibilité ces dernières années, et cela est bien plus inquiétant selon moi que la perte de crédibilité du monde politique. La *vérité scientifique*, basée sur un raisonnement rigoureux, et vérifiée par des données réelles, est de plus en plus remise en question.

Les scientifiques entre eux se remettent en question de façon relativement saine. On parle d'évaluation par ses pairs. Mais des vérités alternatives émergent, avancées par des personnes qui n'ont pas de compétences dans le domaine et tentent de *décrédibiliser* ce milieu. Une société qui n'écoute plus ses scientifiques ou pire qui réfute des faits établis sans fondement deviennent des signes inquiétants de dérive.

Nombre de pays autour de nous, que nous considérons comme évolués et libéraux, sombrent lentement dans un certain obscurantisme, que ce soit religieux ou anti-scientifique. Ces signes doivent vous inquiéter autant que la pandémie et que la crise climatique. Vous avez désormais les moyens d'exprimer *votre* opinion, pas les fake news des réseaux sociaux, dans les urnes et ainsi de défendre notre démocratie.

Probablement que vous souhaitez d'abord profiter de vos nouveaux droits avant de vous soucier de ces nouveaux devoirs. Mais observez le monde autour de vous lorsque vous voyagerez. Constatez la chance que vous avez de vivre dans ce pays avec les droits et les libertés qui sont les nôtres. Et gardez dans un coin de votre tête que cette chance, c'est un peu comme un jardin qu'il faut entretenir. Ne comptez pas seulement sur les autres, mais profitez de toutes ces opportunités et de ces défis pour défendre ces valeurs.

Les vieux comptent sur vous.

Je passe à présent la parole à la Présidente du Conseil communal, qui va également vous remettre un petit présent.

Chère nouvelle citoyenne,

Chers jeunes citoyens,

Je vous souhaite la bienvenue à notre traditionnelle soirée de fin d'année du conseil général. Nous avons de la chance de pouvoir nous retrouver ce soir, ensemble, afin de pouvoir vous accueillir dans cette belle salle de Rochefort.

Pour vous jeunes qui avez fêté votre majorité et bien félicitations, vous avez franchi un cap, certes invisible, mais qui vous permet malgré tout de participer à tout acte citoyen, de voter, de vous exprimer, de faire partie d'autorités, bref de vous intéresser à ce qui se passe au niveau politique dans votre commune, dans votre canton et dans votre pays. Vous devenez libres et responsables, eh oui, vous pouvez signer un contrat de travail, vous marier mais malheureusement être également responsable de vos dettes.

Bref, une nouvelle étape qui n'est malgré tout pas si anodine..

Pour vous Madame, nouvellement naturalisée, vous avez également obtenu ce droit de vote et d'éligibilité qui va vous permettre de participer de manière plus active à tous nos processus politique et je vous en félicite bien entendu. Vous avez acquis un lieu d'origine, spécificité suisse (nous ne nous en rendons même plus compte, puisque cela fait partie de nous depuis la naissance, et là je m'adresse à vous jeunes citoyens et à vous tous), lieu d'origine qui d'après ce que j'ai lu est quelque chose unique au monde et qui daterait du 18^e siècle. Nous le mentionnons dans tous nos documents d'état civil et ne nous posons plus la question du pourquoi de cette origine, bien que ce soit la commune d'où sont issus nos ancêtres ainsi que leur nom de famille. Jusqu'en 2012 votre commune d'origine se devait de contribuer à financer les prestations sociales, maintenant ces dernières ne tiennent plus qu'à jour le registre communal. De nombreux patronymes sont liés à une commune particulière. Grâce aux registres d'Etat civil, aux archives cantonales

et aux livres paroissiaux, vous pourrez être à même de mener des recherches généalogiques, là je m'adresse tout particulièrement à vous jeunes citoyens, vous n'êtes peut-être même jamais allés dans votre commune d'origine, il peut être intéressant de savoir d'où nos ancêtres venaient et peut-être retrouverez-vous un ancêtre en Amérique.

Parfois, nous possédons même plusieurs lieux d'origine. Ils ne se trouvent pas toujours dans le canton, nous pouvons donc nous apercevoir que les gens autrefois voyageaient aussi à travers la Suisse et le monde. En discutant, nous constatons souvent que des gens ont des ancêtres provenant de suisse-allemande, vous le verrez en demandant autour de vous, ce sera une découverte intéressante.

Cette partie-là étant terminée, j'abonderai sur un sujet plus général, mais qui vous concerne un peu plus vous jeunes citoyens.

La Suisse, comme vous avez pu le constater en cette année 2021 est un pays qui rassemble, mais qui divise également. De nombreuses manifestations ont eu lieu, chacun voulant faire entendre sa voix. Il y a même eu quelques débordements, nous n'en avons pas l'habitude chez nous, notre pays étant plutôt calme et pacifique. Nous avons vu beaucoup de jeunes comme vous dans des marches pour le climat, par exemple, où vous aviez envie de faire entendre votre voix. Vous êtes la génération qui devra faire face à des défis qui ne seront pas toujours faciles, mais n'oubliez pas chaque génération a eu à se faire entendre, chaque génération à voulu mettre sa pierre à l'édifice, chaque génération veut essayer de faire mieux que la précédente. Il faut parfois oser. Si nos ancêtres ne l'avaient pas fait, où en serions-nous aujourd'hui. Si nous prenons l'exemple de la mobilité, oserions-nous aujourd'hui créer autant de lignes de chemin de fer, autant de ponts et de tunnels avec les moyens techniques que les ingénieurs possédaient à l'époque, oserions-nous créer un système routier aussi dense. Il faut parfois du courage pour prendre

les bonnes décisions afin de convaincre et permettre à un pays d'aller de l'avant.

Alors je vous dis à toutes et tous ce soir, oser, au pire ce sera un refus mais au mieux ce sera une victoire.

Je vous souhaite à chacun d'entre vous de passer de belles fêtes de fin d'année et n'oubliez pas vos bonnes résolutions 2022.

Décembre 2021